



BAREME d'HONORAIRES du 01/09/2019
EN TRANSACTION

Honoraires TTC à la charge du vendeur

Prix de Vente	Honoraires TTC
de 0 à 11 500 €	1 500 €
de 11 501 à 23 000 €	3 000 €
de 23 001 à 46 000 €	6 000 €
de 46 001 à 67 000 €	7 000 €
de 67 001 à 88 000 €	8 000 €
de 88 001 à 119 000 €	9 000 €
de 119 001 à 160 000 €	10 000 €
de 160 001 à 186 000 €	11 000 €
de 186 001 à 232 000 €	12 000 €
de 232 001 à 263 000 €	13 000 €
de 263 001 à 314 000 €	14 000 €
de 314 001 à 365 000 €	15 000 €
+de 365 000 €	5%

Les tranches du 2 barême ci-dessus ne sont pas cumulatives entre elles.

Nos honoraires sont prévus à la charge des vendeurs sauf convention contraire : en cas de successions, d'habilitations familiales et de toutes décisions de justice dans ce sens. Dans ce cas, les honoraires seront à la charge de l'acquéreur selon barême ci-dessus.

HONORAIRES DE LOCATION TTC :

► Honoraires de visites, constitution dossier, rédaction de bail :

10 Euros/m² à la charge du bailleur + 10 €/m² à la charge du locataire

► Frais d'état des lieux :

3 €/m² à la charge du bailleur + 3 €/m² à la charge du locataire.

Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial
La délivrance d'une note est obligatoire

SAS Ris Immobilier siège social 59 rue Albert rémy 91130 RIS-ORANGIS

RCS Evry B383792801 - Au capital de 200 000 € - APE 6810 Z

Carte Transaction délivrée par la CCI de l'Essonne sous le numéro CPI91012016000010741

Garantie financière SOCAF 200 000 € - RCP SAA 15 av. de suffren 75015 Paris n°SP10451